

La prime d'activité fin septembre 2020

n° 19

En raison de la covid-19, cette publication est complétée par <u>un supplément exceptionnel.</u>

Janvier 2021

Fin septembre 2020, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité résidant en France entière est estimé à 4,25 millions de foyers (contre 4,39 millions observés fin juin 2020, soit - 3,1 %). Les masses financières versées s'élèvent à 2,38 milliards d'euros au 3° trimestre 2020, en baisse de 3,4 % par rapport au trimestre précédent (données comptables).

Les montants versés aux allocataires au titre des droits de juillet, août et septembre (don nées statistiques) seraient également orientées à la baisse par rapport au trimestre précédent (- 3,8 %). Cette évolution résulte de la combinaison de trois phénomènes : (i) une baisse des dépenses nettes (corrigées des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles) (- 5 %), (ii) la forte saisonnalité de la prestation jouant à la hausse sur le troisième trimestre (+1,1 %) et (iii) les effets de revalorisation de barèmes d'avril 2020 (+ 0,2 %).

Hors effets saisonniers, revalorisations, et autres mesures nouvelles, la baisse nette des dépenses de prime (-5 %) et du nombre d'allocataires (-2,8 %) entre le 2° et le 3° trimestre 2020 auraient deux sources. D'une part, moins de foyers rempliraient les conditions d'activité pour être éligibles à cette prestation. D'autre part, parmi ceux qui respecteraient ces conditions, la fin des mesures de chômage partiel liée à la reprise d'activité aurait conduit à augmenter leurs ressources (et donc à diminuer leur montant de droit à



ALLOCATIONS FAMILIALES

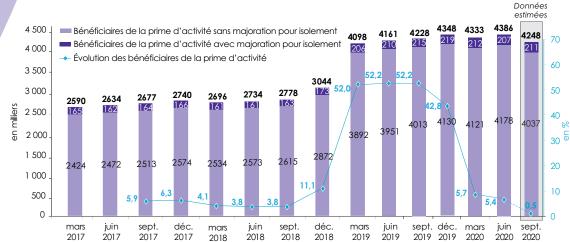
La situation en septembre 2020, en bref

Fin septembre 2020, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité résidant en France entière est estimé à 4,25 millions de foyers pour un montant moyen de 186 euros par mois. Cela correspond à une hausse des effectifs de 53 000 par rapport à fin septembre 2019 (soit + 0,5 %, graphique 1) et à une baisse de 138 000 foyers allocataires par rapport à juin. Selon les données comptables, les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,38 milliards d'euros au troisième trimestre 2020, en diminution de 3 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2019 (encadré).

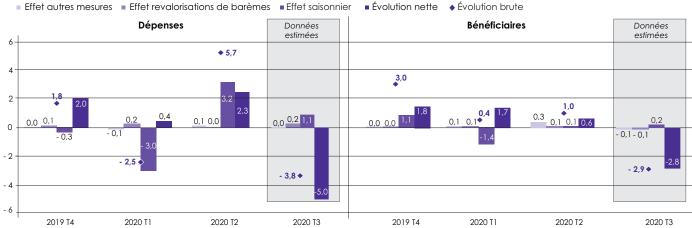
Les données définitives de juin 2020

Selon les données définitives de juin 2020, les caisses d'allocations familiales (Caf) ont versé la prime d'activité à 4,39 millions de foyers, pour un montant moyen de 188 euros par mois. Dans la publication précédente (n°18), le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité était surestimé de 10 000 foyers. Les effectifs connaissent une croissance de 5,4 % entre juin 2019 et juin 2020. Cette évolution est liée à un marché de l'emploi relativement dynamique jusqu'au début de l'année 2020. Il convient également de noter que l'impact de la crise sanitaire reste partiel sur les droits des allocataires de juin 2020 puisque pour 46 % d'entre eux les conditions de ressources et d'activité qui déterminent leur situation sont celles des mois de janvier, février et mars. L'effet de la crise sur la prime de ces derniers n'est donc visible qu'à partir de juillet.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) – données définitives



Source: Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ: Caf - France entière.



Source: Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ: Caf - France entière. *Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

Les dépenses versées au titre des droits du 2° trimestre 2020 (en données brutes) augmentent de 5,7 %, par rapport au trimestre précédent (dépenses statistiques). Cette augmentation correspond à 2,3 % d'évolution nette (corrigées des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles) et 3,2 % de contribution positive des variations saisonnières (graphique 2). Parallèlement, le nombre moyen de bénéficiaires du 2° trimestre 2020 connaît une croissance de 1 % par rapport au premier. Cette croissance se décompose en 0,1 % de variation saisonnière, 0,3 % d'effet mesure et 0,6 % d'évolution nette (contre 1,7% au trimestre précédent). Cette croissance nette plus faible est imputable aux conditions dégradées sur le marché du travail après le confinement. L'évolution des mesures de chêmage partiel qui ont conduit à une baisse des ressources des maintien dans l'emploi avec l'application des mesures de chômage partiel qui ont conduit à une baisse des ressources des allocataires bénéficiaires de la prime et donc une majoration de son montant pour la majorité d'entre eux.

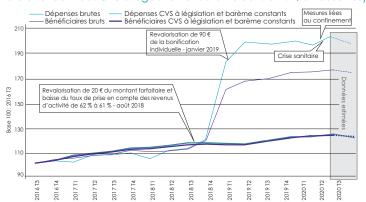
Les dépenses versées au titre des droits de juillet, août, et septembre 2020 seraient en baisse de 3,8 % par rapport au trimestre précédent. Cette forte diminution s'expliquerait essentiellement par une évolution nette de - 5 % qu'atténuent les contributions positives de la composante saisonnière (+1,1 %), et l'effet des changements du barème (+0,2 %). Cette estimation doit cependant être considérée avec prudence car la saisonnalité de la prestation semble avoir été modifiée avec la réforme de 2019. Sur la même période, le nombre de bénéficiaires connaitrait une baisse de 2,9 % (données brutes), dont 2,8 % nette des ariations saisonnières et mesures réglementaires. Cette diminution s'explique par la baisse de l'emploi au 2° trimestre 2020. La baisse plus prononcée encore des dépenses s'expliquerait en partie par le fait que, pour les allocataires éligibles au dispositif l'activité partielle, la reprise de l'activité a eu pour conséquence d'augmenter leurs ressources et donc de diminuer leur prime d'activité.

Comprendre les évolutions de longue période

Avant 2019, les dépenses et le nombre moyen de bénéficiaires connaissent une croissance trimestrielle moyenne de respectivement 1,5 % et 1,4 %, suivie d'une très forfe hausse au 4º trimestre 2018. L'année 2019 débute par une accélération de cette évolution en lien avec la revalorisation de la bonification individuelle (graphique 3), avant de ralentir tout en conservant un rythme soutenu du fait du dynamisme du marché du travail et de la montée en charge de la réforme de la prime d'acti-vité. Au 1^{er} trimestre 2020, les dépenses brutes diminuent mais le nombre de bénéficiaires reste stable avant de rebondir au 2º trimestre du fait de la forte saisonnalité de la prestation et des mesures prises dans le cadre de la crise sanifaire (le chômage partiel est inférieur aux revenus initiaux des populations éligibles, ces dernières voient donc leur prime augmenter). Au 3º trimestre 2020, les effectifs et les dépenses connaissent une évolution négative.

Une fois neutralisées des revalorisations de barèmes, des autres mesures réglementaires et de la saisonnalité, les dépenses et les effectifs ont augmenté respectivement de 2,0 % et 1,8 % en moyenne chaque trimestre jusqu'au troisième trimestre 2018, en lien avec la baisse du chômage observé sur la période. Depuis la revalorisation de la bonification individuelle en janvier 2019, les dépenses et le nombre de bénéficiaires ont connu une

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ de la prime d'activité chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾, en base 100)



Source: Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ: Caf - France entière. (f) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. (e) Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.

évolution tendancielle relativement stable au cours du 1er semestre 2019, qui s'est orientée à la hausse au 2e semestre et ce jusqu'à la crise sanitaire qui provoque un ralentissement de la croissance nette du nombre d'allocataires au 2º trimestre (+ 0,6 % contre + 1,7 % au 1er trimestre) et une diminution au 3e trimestre (- 2,8 %).

ZOOM SUR LES DÉPENSES

Les masses financières de prime d'activité connaissent une croissance de - 0,1 % entre le 3° trimestre 2019 et le 3° trimestre 2020 selon les données comptables et de 0,9 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Ces évolutions annuelles recouvrent des fluctuations infra-annuelles différentes (définitions dans Lisez-moi). Au cours du 3e trimestre 2020, les dépenses comptables connaissent une évolution proche, mais supérieure à celle des dépenses en mois de droit estimée (respectivement - 3,4 % et - 3,8 %). Pour l'analyse conjoncturelle, il est néanmoins préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en repositionnant convenablement les ajustements tardifs de situation),

afin de les comparer au nombre de bénéficiaires. Sur une période de plusieurs trimestres, les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches (graphique).

